



**Dossier: CRAC -2139
CRAC -2140**

EUSI FARMS LTD.

DEMANDERESSE

- ET -

T. BURGIN TRUCKING LTD.

DEMANDERESSE

- ET -

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

INTIMÉE

[Traduction de la version officielle en anglais]

DEVANT: Patricia L. Farnese, membre

**AVEC: Paula Lombardi, représentant les demanderesse; et
M. Benjamin Wong, représentant l'intimée**

**DATE DE
L'ORDONNANCE: Le 12 avril 2021**

Affaire concernant les demandes de révision présentées par les demanderesse en vertu de l'alinéa 9(2)c) de la [*Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire*](#), relativement à une violation alléguée en vertu de l'alinéa 138(2)a) du [*Règlement sur la santé des animaux*](#).

**ORDONNANCE DÉCOULANT DE LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE DE GESTION
D'INSTANCE TENUE LE 8 AVRIL 2021**

1. CONTEXTE DE LA PRÉSENTE ORDONNANCE

[1] La membre Farnese a accueilli la demande d'EUSI Farms ltd. et de T. Burgin Trucking ltd. en vue de l'ajournement de l'audience qui devait avoir lieu les 10 et 11 février 2021. L'Agence canadienne d'inspection des aliments a consenti à l'ajournement.

[2] Le 8 avril 2021, les parties ont participé à une conférence téléphonique de gestion d'instance à laquelle elles ont convenu de ce qui suit :

- a. une audience virtuelle aura lieu les 14 et 15 juin 2021;
- b. les parties travailleront ensemble afin de présenter un *plan d'audience conjoint et un exposé conjoint des faits* à la Commission de révision agricole du Canada d'ici le 10 mai 2021.

2. ORDONNANCES

[3] J'**ORDONNE** que l'audience soit tenue par vidéoconférence les 14 et 15 juin 2021, de 9 h 30 à 17 h chaque jour.

[4] J'**ORDONNE** qu'un plan d'audience conjoint soit présenté par écrit d'ici le 10 mai 2021.

[5] J'**ORDONNE**, si les parties rédigent un exposé conjoint des faits, qu'il soit présenté d'ici le 10 mai 2021.

Fait à Saskatoon (Saskatchewan), le 12^e jour d'avril 2021.

(Originale signée)

Patricia L. Farnese
Membre
Commission de révision agricole du Canada